

FONDS DE CONCOURS DU COTENTIN: UN SOUTIEN ESSENTIEL POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE

Mercredi 23 mars, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin accompagné de Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente de l'Agglomération du Cotentin en charge des Relations avec les Territoires, du Cadre de Vie et de la Ruralité et Conseillère départementale, Véronique MARTIN-MORVAN, Conseillère déléguée à la Proximité et Daniel GANCEL, Maire de Benoistville, a visité l'église Saint-Pierre, où des travaux de restauration sont menés depuis le début de l'année. Ce chantier bénéficie d'un apport financier de l'Agglomération du Cotentin avec l'octroi de Fonds de Concours.

Les Fonds de concours

L'attractivité du Cotentin est indissociable du développement des communes. Pour garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a reversé 5,8 Millions

d'euros à ses communes membres en 2021 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Depuis 2017, l'Agglomération consacre chaque année une enveloppe de 2,5M€ à ces Fonds de concours. Cette aide financière contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal. En 2021 puis en 2022, l'Agglomération a fait le choix de rehausser la dotation des Fonds de concours à 3 M€ afin de contribuer, au regard du contexte sanitaire, à donner un coup de pouce additionnel aux communes membres. Ainsi en 2021, 78 projets communaux dans 67 communes ont pu bénéficier de cet appui financier du Cotentin.

« Un soutien qui rappelle la solidarité du Cotentin envers ses communes. Les fonds de concours nous permettent d'accompagner les communes sur des projets pour lesquels l'Agglomération n'a pas forcément de compétences. Ce dispositif nous permet ainsi de veiller à l'aménagement et à un développement équilibré du territoire », souligne David MARGUERITTE.

Les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;

- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

« Ces Fonds de concours sont prioritairement affectés à la création, l'extension ou l'aménagement d'équipements accessibles au public : équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs, valorisation architecturale, construction et réhabilitation du patrimoine, voirie », ajoute la Vice-Présidente Christèle CASTELEIN.

En parallèle de ces soutiens financiers, l'Agglomération a également mis en place en 2020 un dispositif permettant de favoriser l'émergence des projets des communes. Cette cellule permet à la collectivité de jouer son rôle de facilitateur auprès des communes dans leurs démarches, afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. A noter que près de 15 millions d'euros de projets ont ainsi été prévus par les Conseils municipaux dans le Cotentin et un grand nombre d'entre eux nécessite une ingénierie de projet particulière. Un agent de l'Agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.). Avec cette cellule et le soutien via les Fonds de concours, l'Agglomération participe pleinement à la relance économique du territoire.

Coup de projecteur sur les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre

Située sur le Pôle de Proximité des Pieux, la commune de Benoistville abrite l'église Saint-Pierre, un bâtiment du XIII^{ème} siècle dont le clocher est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Ce dernier avait besoin d'une restauration afin de préserver l'ensemble de l'édifice. Une partie des travaux a déjà été réalisée au sein du chœur et de la nef de l'église.

Les enduis ont été refait ainsi que la rosasse située au-dessus de l'entrée principale.

La deuxième phase du chantier portera sur la restauration du clocher. Les joints de la toiture doivent être repris afin d'éviter que l'eau ne s'infilte dans le bâtiment. Cette phase est attendue après l'été 2022. En effet, la maîtrise d'œuvre vient d'être validée en conseil municipal et les appels d'offre viennent d'être passés.

« Sous toutes ses formes, le patrimoine local est un élément identitaire majeur des territoires, des communes, de leur histoire, de leur paysage, c'est pourquoi le Département est particulièrement investi dans sa sauvegarde. Le clocher de Benoistville est un parfait exemple de ce patrimoine manchois : pour sa sauvegarde et sa restauration, le Département financera les travaux à hauteur de 30% », déclare Jean MORIN, Président du Département de la Manche.

Les travaux :

Phase 1:

- Restauration complète des enduis intérieurs dans le chœur et la nef de l'église
- Restauration des enduis de la rosasse située à l'entrée de l'édifice

Phase 2 (à venir)

- Remise en état des enduis ainsi que de la toiture du clocher

Coût total du projet : **110 000 €**

Subventions :

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 27 500 € ;

Département : 33 000€

Agglomération du Cotentin avec les Fonds de concours : 16 500 € ;

Commune : 62 700€

CONTACT :

Véronique MALASSIS-VASSE

Directrice Transversalité et Coordination des Politiques Territoriales Communales
veronique.malassis-vasse@lecotentin.fr

02 50 79 16 42